



RÉGLEMENT INTÉRIEUR (réactualisé le 21 et 26 Juillet 2021 pour cause de mesures sanitaires Covid19)

Il concerne toutes les personnes présentes dans l'enceinte du Village Vacances (y compris les animaux de compagnie) quel que soit le mode de réservation, d'hébergement (Mobil Home RML ou Chalet HLL) et/ ou le nombre de nuitées sur le Village Vacances. Le fait de séjourner sur le Village Vacances, implique l'acceptation du règlement intérieur et l'engagement de s'y conformer. Nul ne peut y élire domicile principal.

Ouverture du Bureau d'Accueil

Avril, Mai, Juin, Septembre et Octobre : 9h - 12h et 14h - 19h sauf le Samedi (8h - 12h / 14h - 19h)
Juillet et Aout : 9h - 12h / 14h - 19h sauf le Samedi (8h - 12h / 15h - 20h)
Novembre à Mars : 9h - 12h / 14h - 18h

Vous y trouverez l'affichage du règlement intérieur (y compris à l'entrée du camping) pouvant être remis au client le souhaitant, tous les renseignements sur les services et les prix des prestations du Village Vacances, les possibilités de ravitaillement à proximité, les installations diverses sur le Village Vacances pour les loisirs et les animations en journée mais aussi en soirée, les richesses touristiques de la région, les ballades à pied et à vélo à faire et diverses adresses utiles pour passer d'agréables vacances découverte, en toute tranquillité.

Modalités d'Arrivée et de Départ

Elles sont indiquées au bureau d'accueil et précisées lors de votre réservation par l'envoi de nos conditions générales de réservation, mais aussi dès votre arrivée pour convenir de l'horaire de départ.

Port du Bracelet « Lagon de la Préé ** »**

Pour les «Vacanciers» - Obligatoire pour accéder au camping avec l'ensemble de ses infrastructures et services (1)

Pour les «Propriétaires de Cottage et Lodge» RML ou HLL - Obligatoire pour accéder au Village Vacances avec l'ensemble de ses infrastructures et services (1)

Pour les «Visiteurs» : Interdits d'accès au Village Vacances durant le crise Sanitaire Covid19, aucun bracelet n'est proposé.

(1) Bracelet spécial « Lagon de la Préé **** » non fourni aux clients du Village Vacances n'ayant pas le Pass Sanitaire ou un Test PCR ou Antigénique négatif de moins de 48h ou un certificat de rétablissement Covid19 de plus de 11 jours et de moins de 6 mois, validé obligatoirement par l'accueil du Village Vacances.

Aires de Jeux

Le terrain de football (tout public) - Ouvert de 9h jusqu'à 20h (Avril à Octobre et sur demande de Novembre à Mars).

L'aire de jeux enfants avec ses jeux à ressort, sa balançoire, son tourniquet et sa tour à tobogan (4 à 12 ans) - Ouverte de 9h à 20h (Avril à Octobre et sur demande de Novembre à Mars).

L'espace avec la structure gonflable et le trampoline (4 à 12 ans) - Ouvert de 9h à 20h (Avril à Octobre).

L'aire de jeux ado (13 ans et +) avec son trampoline et sa tente sur pilotis - Ouvert de 9h jusqu'à 20h (Avril à Octobre)

Le terrain multisports (tout public) - Ouvert de 9h jusqu'à 20h (Avril à Octobre et sur demande de Novembre à Mars).

L'aire de fitness (14 ans et plus - taille minimum 1,40 m) - Ouvert de 9h jusqu'à 20h (Avril à Octobre et sur demande de Novembre à Mars).

Pour des raisons de sécurité et de nuisances sonores, les horaires indiqués peuvent être modifiés à tout moment, quelle que soit la période de l'année et quel que soit le motif, par la direction du Village Vacances, qui pourra aussi, fermer temporairement une ou plusieurs aires de jeux, si les conditions climatiques ou autres événements pouvaient mettre en danger la vie de ses occupants. Toute attitude malveillante ou irresponsable, fera l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive décidée par la direction du Village Vacances.

Bassin de Baignade Naturelle accessible aux clients avec Pass sanitaire ou Test PCR ou Antigénique négatif de moins de 48h ou un certificat de rétablissement Covid19 de plus de 11 jours et de moins de 6 mois, validé par l'Accueil du Village Vacances avec port d'un bracelet obligatoire spécial « Lagon de la Préé** »**

Ouvert de 09h30 à 19h30 de Juin à Septembre (le gestionnaire pourra à tout moment fermer temporairement le bassin si les conditions techniques et/ou climatiques ou autres événements pouvant mettre en danger la vie de ses occupants). Port du bracelet obligatoire.

Piscine Couverte Chauffée accessible aux clients avec Pass sanitaire ou Test PCR ou Antigénique négatif de moins de 48h ou un certificat de rétablissement Covid19 de plus de 11 jours et de moins de 6 mois, validé par l'Accueil du Village Vacances avec port obligatoire d'un bracelet spécial « Lagon de la Préé** »**

Ouverte de 10h00 à 19h00 d'Avril à Octobre (le gestionnaire pourra à tout moment fermer le bassin temporairement en cas de problèmes techniques et/ou climatiques ou autres événements pouvant mettre en danger la vie de ses occupants). Port du bracelet obligatoire.

Parc Aquatique Chauffé accessible aux clients avec Pass sanitaire ou Test PCR ou Antigénique négatif de moins de 48h ou un certificat de rétablissement Covid19 de plus de 11 jours et de moins de 6 mois, validé par l'Accueil du Village Vacances avec port obligatoire d'un bracelet spécial « Lagon de la Prée** »**

Ouvert de 10h00 à 19h00 de Juin à Septembre (le gestionnaire pourra à tout moment fermer le bassin temporairement en cas de problèmes techniques et/ou climatiques et/ou bien si la température extérieure est inférieure à 15° et/ou autres événements pouvant mettre en danger la vie de ses occupants). Port du bracelet obligatoire.

Bar - Snack - Restaurant avec ses Terrasses - Accessibles aux clients détenteurs du Pass sanitaire ou Test PCR ou Antigénique négatif de moins de 48h ou un certificat de rétablissement Covid19 de plus de 11 jours et de moins de 6 mois, validé par l'Accueil du Village Vacances avec port obligatoire d'un bracelet spécial « Lagon de la Prée ** »**

Ouvert de Juin à Septembre (horaires et jours d'ouverture variables selon la saison et affichés à l'entrée du Village Vacances et à l'entrée du Bar - Snack - Restaurant) - Tenue correcte exigée.

Aires de Jeux, Bassin de Baignade Naturelle, Piscine Couverte Chauffée et Parc Aquatique Chauffé

Non surveillés, les enfants mineurs devront être accompagnés d'une personne majeure responsable, qui assurera leur surveillance.

Pour des raisons d'hygiène, les bermudas, maillots-shorts, tee-shirt et vêtements divers (non conformes à la baignade) sont interdits. Seuls les slips de bain (1 pièce ou 2 pièces), tee-shirt spécial piscine et couche bébé waterproof sont acceptés pour pénétrer dans l'enceinte des 3 bassins de baignade. Le port du string ou du monokini est interdit. La pratique du naturisme n'est pas autorisée. Pour des raisons d'hygiène, tout vêtement avant de se baigner, qui ne permet pas de faire subir au corps, la douche obligatoire, avant d'entrer dans les 3 bassins de baignade, est interdit.

Dans l'enceinte des 3 bassins de baignade, sont interdits : Les jeux de plage (sauf les petits seaux, petits râtaux et petites pelles en PVC), balles de tennis, petites balles, ballons, jeux gonflables de grande taille, grosses bouées, matelas gonflables, bateau gonflable, planches de surf, chaussures, nourriture, boissons, tabac, couche bébé traditionnelle et les poussettes.

Des supports de parasols sont présents dans l'enceinte des 3 bassins de baignade, pour y mettre vos parasols (il est interdit de planter dans le sable du lagon ses parasols, au risque d'abîmer le liner sous la couche de sable). Présence de panneaux d'affichage à l'entrée des 3 bassins de baignade avec leur propre règlement intérieur.

Il est formellement interdit de pénétrer dans l'enceinte des 3 bassins de baignade, en dehors des horaires d'ouverture. Pour des raisons d'hygiène, il est obligatoire de pénétrer pieds nus dans l'ensemble des 3 bassins de baignade et de ne pas pénétrer avec ses chaussures dans l'enceinte des 3 bassins de baignade (des rangements sont prévus à cet effet).

Très Important : Pour accéder aux bassins de baignade, le Pass sanitaire ou Test PCR ou Antigénique négatif de moins de 48h ou un certificat de rétablissement Covid19 de plus de 11 jours et de moins de 6 mois, doit être validé obligatoirement par l'accueil du Village Vacances avec port obligatoire d'un bracelet spécial « Lagon de la Prée **** »

Parking d'Entrée - Emplacements des Cottages et des Lodges

Il est strictement interdit de pénétrer dans l'enceinte du Village Vacances, avec un camping-car, une caravane ou un bateau. Seuls les propriétaires de cottages et lodges peuvent pénétrer au sein du Village Vacances avec un camping-car, une caravane ou un bateau, après accord de la direction et sous réserve des clauses du contrat annuel de location d'un emplacement, avec comme seule possibilité de les garer sur leur emplacement respectif mais sans pouvoir dormir à l'intérieur de ce type de véhicule de loisirs.

Le parking est accessible et autorisé, uniquement pour les véhicules de 1ère catégorie (campings car refusés).

Le parking est strictement interdit aux personnes non-cliente du Village Vacances ou n'étant pas visiteur d'un client du Village Vacances.

Les toiles de tente sont strictement interdites dans l'enceinte du Village Vacances. L'installation de carport ou autres supports de même nature pour tout type de véhicule, est strictement interdit.

L'installation de piscine gonflable ou autres piscines aux matériaux différents, est interdite dans l'enceinte du Village Vacances et plus particulièrement sur les emplacements.

Aucun support ou matériel divers ne doit délimiter les 4 côtés des emplacements dont la partie de devant, afin de laisser libre de sortie le Lodge ou le Cottage en cas d'urgence.

Laverie

3 lave-linges et 2 sèche-linges disponibles toute l'année. Tarifs affichés à l'entrée du Village Vacances et à l'accueil.

Accès Wi-Fi

Accessible sur l'ensemble du Village Vacances (y compris les cottages et les lodges). Conditions et tarifs affichés à l'entrée du Village Vacances et à l'accueil. En cas de dysfonctionnement ponctuel ou prolongé du réseau Wi Fi, la direction du Village Vacances décline toute responsabilité et ne procédera à aucun remboursement pour les tickets payants.

Accès TV

Le Village Vacances n'est tenu d'aucun remboursement sur le séjour, en cas de dysfonctionnement ponctuel ou prolongé du réseau TV, au sein du camping, ce service étant gratuit et n'étant d'aucune gêne réelle sur le séjour.

Véhicules Electriques

Il est strictement interdit de brancher son véhicule sur une prise électrique ou tout autre support électrique dans l'enceinte du Village Vacances (en cas d'infraction constatée, un forfait de 150 € sera alors appliqué et déduit de la caution).

Redevances Locatives (hors taxe de séjour)

Elles sont indiquées à l'entrée du Village Vacances et à l'accueil. Elles sont dues selon le nombre de nuits, semaines ou forfaits, passés sur le Village Vacances au sein d'un cottage ou d'un lodge.

Taxe de Séjour

Elle est à régler pour tous les clients majeurs et par nuit. Le tarif en vigueur, définit par la CARO, est indiqué au bureau d'accueil du Village Vacances.

Infraction(s) au Règlement Intérieur

Dans le cas où un client ou un visiteur du Village Vacances perturberait, quel que soit le degré de gravité, le séjour des autres usagers, ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, dégraderait les infrastructures du Village Vacances, serait nuisible pour de multiples raisons envers les clients ou le personnel du Village Vacances (bruit, comportement à risque, règles sanitaires liées au Covid19 etc...), le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit (en recommandé avec A/R si nécessaire), mettre soit en demeure ce dernier de cesser les troubles, soit de rompre le contrat liant le client ou le visiteur avec le Village Vacances, impliquant l'obligation de quitter le Village Vacances selon l'heure et la date notifiée exclusivement par le gestionnaire.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre avec résiliation immédiate du contrat.

Mode de Réservation

Quel que soit le mode de réservation, les conditions générales de réservation et le présent règlement intérieur devront être respectés.

Conditions d'Admission

Pour être admis à pénétrer, s'installer et séjourner sur le Village Vacances, l'accord préalable du responsable de l'accueil sera obligatoire.

Mineurs

Non accompagnés d'un parent ou d'une personne majeure, le séjour, quel que soit le mode d'hébergement, est strictement interdit.

Formalités Préalables

Toute personne séjournant au moins une nuit au Village Vacances, devra fournir au responsable de l'accueil une copie de sa pièce d'identité et remplir au préalable les formalités contractuelles d'admission. Seules les personnes dont le nom figure sur le contrat de réservation seront acceptées. Toute personne supplémentaire sera acceptée selon le tarif en vigueur ou refusée (si les conditions d'admission ne sont pas réunies).

En application de l'article R. 611-35V du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police. Elle doit mentionner notamment : le nom et prénoms, la date et le lieu de naissance, la nationalité et le domicile habituel. Les enfants âgés de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche de l'un des parents.

Visiteurs

Dans le cadre de la crise sanitaire Covid19, ils ne sont plus autorisés à accéder dans notre Village Vacances, quelle que soit la durée de la visite.

Accès, Circulation et Stationnement au sein du Camping

Le parking d'entrée est réservé aux clients du Village Vacances et ses visiteurs. Vitesse maximum autorisée 10 km/h. Ne peuvent circuler que les véhicules appartenant aux clients y séjournant, préalablement déclarés et acceptés par le bureau d'accueil du Village Vacances.

Le ou les véhicules autorisés, doivent être stationnés sur l'emplacement réservé à cet effet et ne doivent pas entraver la circulation, ni empêcher l'installation des nouveaux arrivants. Les emplacements peuvent autoriser 1 véhicule minimum voire 2 véhicules, après accord de la direction du Village Vacances. Présence d'une barrière d'entrée automatique et d'un portillon avec digicodes (horaires affichés à l'accueil selon la période). La circulation dans l'enceinte du camping est interdite entre minuit et 4h45.

Nudisme Partiel ou Total et Naturisme

Pratique strictement interdite dans l'enceinte du Village Vacances.

Modalités d'Installation

Quel que soit le type d'hébergement, vous devrez vous installer (y compris votre matériel et votre véhicule) sur l'emplacement désigné par

Le Village Vacances Le Lagon de la Prée **** - 305, rue du Petit Loir - 17450 Saint-Laurent de la Prée

Téléphone 05.46.84.89.40 - Courriel : contact@lagondelapree.com - Site internet : www.lagondelapree.com

Arrêté préfectoral par classement ATOUR FRANCE du 29 juin 2017 - Camping classé 4 étoiles - 199 emplacements Loisirs « grand confort caravanes »

RML et HLL - SARL PROSECAMP au capital de 15000 euros - RCS La Rochelle 531 460 913 00019 - 2011 B 358 - APE 5530Z

le responsable de l'accueil lors de votre arrivée. Votre véhicule doit obligatoirement être stationné sur l'emplacement désigné et en aucun cas sur un autre emplacement (même si celui-ci est inoccupé) ou espaces communs du Village Vacances. Il est obligatoire de préciser lors de la réservation du cottage ou du lodge, la présence ou non d'une remorque ou autre « véhicule roulant » similaire, afin de l'autoriser ou non.

Accès à l'Emplacement et son Hébergement (Cottage ou Lodge)

Le gestionnaire se réserve le droit de refuser l'accès à votre hébergement, si toutes les conditions de réservation lors de votre arrivée ne sont pas conformes à vos déclarations initiales ou pour tout événement indépendant de sa volonté.

Les Hébergements (Cottage ou Lodge)

Les Cottages et les Lodges (RML ou HLL) ne doivent pas être occupés par un nombre supérieur au seuil maximum toléré par le fabricant et le responsable de l'accueil.

Un bébé est une personne physique comptant dans le nombre d'occupants.

Aucune tente au sein du Village Vacances et par conséquent, sur l'emplacement ou la terrasse n'est autorisée.

Il est strictement interdit de dormir sur une terrasse ou dans un véhicule de quelle que nature que ce soit et quelle que soit sa catégorie, au sein du Village Vacances et ce pour des raisons de classement 4 étoiles. Il est donc obligatoire de dormir dans son Cottage ou son Lodge.

Tenue des Emplacements

Aucune modification ne pourra être apportée à l'emplacement sur lequel vous séjournerez (tranchées, trous etc...). Il est strictement interdit de délimiter par des moyens personnels son emplacement sur les 4 côtés.

Tenue et Aspect des Installations

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, l'hygiène et à l'aspect du Village Vacances et de ses équipements collectifs. Les plantes et décorations florales devront être respectées. Il est interdit de planter des clous ou autres ustensiles dans les arbres ou sur un quelconque support appartenant au Village Vacances.

Il est interdit de couper des branches ou fleurs appartenant au Village Vacances. Toutes dégradations constatées, seront à la charge de son auteur. Aucune eau polluée ne doit être jetée sur le sol ou dans les caniveaux.

Incendie et Sécurité

Les feux ouverts sont strictement interdits (bois, cartons...). Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses. En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction du Village Vacances. Les extincteurs présents dans l'enceinte du Village Vacances, sont utilisables en cas de nécessité. Des trousseaux de sécurité se trouvent dans les principaux points d'animation et d'accueil. Toute personne suspecte doit être signalée auprès du gestionnaire. En cas de début d'incendie, utilisez immédiatement les extincteurs se trouvant sur le Village Vacances et pensez à aviser immédiatement la direction du camping au 05.46.84.89.40.

Barbecues

Seuls les barbecues électriques et planchas sont refusés sur le Village Vacances pour des raisons de puissance électrique. Nous invitons nos clients à prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter le moindre embrasement avant, pendant et après l'utilisation de son barbecue. Pensez à noyer d'eau votre barbecue au charbon, une fois votre cuisson terminée (le vent est la cause majeure des incendies de forêt). Les barbecues sont interdits sur les terrasses et aux abords des mobil-homes et clôtures végétales.

Vols

Le gestionnaire est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du Village Vacances. Le vacancier et le résident gardent la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les usagers du Village Vacances sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leurs véhicules, mobilier, aménagements et matériels divers d'intérieur et d'extérieur.

Accidents Corporels Légers

Plusieurs trousseaux de secours sont disponibles dans les principales infrastructures du Village Vacances durant les périodes d'ouverture. Présence d'un gardien de nuit pendant les vacances scolaires d'été, pour intervenir en cas d'urgence (références téléphoniques affichées à l'entrée du bureau d'accueil : 05.46.84.89.40), le SAMU (Tel : 15) ou les Pompiers (Tel : 18) qui pourront être contactés et intervenir sur le camping. Toute l'année, astreinte de nuit obligatoire d'un employé du Village Vacances, en cas d'urgence, avec affichage des numéros de téléphone sur le portillon d'entrée du Village Vacances, afin d'intervenir en cas d'urgence.

Domages

Toutes dégradations des locaux, infrastructures diverses et autres installations du Village Vacances, engageront la responsabilité de son auteur, qui se verra facturer les dommages subis.

Nuisances Sonores

Entre 23h et 8h, le silence devra être de rigueur pour le respect de ses voisins sauf pour les véhicules roulants. Les appareils sonores devront être réglés en conséquence. Les fermetures des coffres et portières devront être le plus discrètes possible. Une exception sera faite pour tous les événements organisés tout au long de l'année par le Village Vacances, quel que soit le ou les lieux des animations. Aucun client (vacancier, résident etc..) ou visiteur du Village Vacances ne pourra empêcher la préparation et la réalisation des événements organisés par le Village

Le Village Vacances Le Lagon de la Prée **** - 305, rue du Petit Loir - 17450 Saint-Laurent de la Prée

Téléphone 05.46.84.89.40 - Courriel : contact@lagondelapree.com - Site internet : www.lagondelapree.com

Arrêté préfectoral par classement ATOUT FRANCE du 29 juin 2017 - Camping classé 4 étoiles - 199 emplacements Loisirs « grand confort caravanes »

RML et HLL - SARL PROSECAMP au capital de 15000 euros - RCS La Rochelle 531 460 913 00019 - 2011 B 358 - APE 5530Z

Vacances ou des partenaires professionnels du Village Vacances, pour quel motif que ce soit.

Jeux

Aucun jeu violent ou dangereux ne doit avoir lieu sur le Village Vacances. Il est interdit de grimper aux arbres ou d'escalader une clôture ou autres supports non destinés à cet usage.

Animaux

Seuls les chiens sont acceptés, sauf les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} Catégorie. 1 seul chien de moins de 10 kg est autorisé par hébergement Cottage ou Lodge loué par un vacancier, avec port d'un collier antipuce obligatoire (autres animaux interdits). Carnet de santé obligatoire, à présenter à l'accueil dès votre arrivée (tatouage ou puce et vaccins en règle). Les propriétaires de chiens, devront les accompagner en dehors du Village Vacances pour leurs besoins.

Toute déjection accidentelle sur le camping devra être ramassée et mise à la poubelle dans un sac plastique, mis à votre disposition à l'accueil. Accès interdit sur les aires de jeux, l'ensemble des 3 bassins de baignade, à la laverie, la salle d'animation enfant et dans le bâtiment principal à usage de bar-snack-restaurant et animation. Tenue en laisse obligatoire sur sa parcelle et dans l'enceinte du Village Vacances.

Pour les résidents et les personnes inscrites ou non au contrat annuel de location d'un emplacement, sont autorisés les chiens (sauf ceux de 1^{ère} et 2^{ème} Catégorie) et les chats sans restriction de poids, avec tenue en laisse obligatoire.

Ordures Ménagères

Trier vos déchets est obligatoire (affichage des modalités de tris, à l'entrée du local poubelle). Gros cartons, déchets verts, bois, métal et encombrants divers sont interdits. Les déchets en verre devront être déposés dans le conteneur public situé à l'entrée du Village Vacances.

Linge

Étendage sur séchoir obligatoire. Fil ou corde à linge entre les arbres ou autres supports sont interdits.

Eau

Lavage interdit des véhicules toutes catégories confondues (avec ou sans moteur), vélos, cyclomoteurs, remorques et bateaux (à moteur ou non) au sein du Village Vacances.

Réclamations

Une boîte destinée à cet usage, est disponible à l'accueil, durant les heures d'ouverture. Seules les réclamations signées, datées, relatant des faits précis et récents seront pris en compte. Nous y attacherons beaucoup d'importance pour solutionner tous vos petits tracas et vous laisser « une belle image » du Village Vacances.

Boîte à Idées

Elle est disponible à l'accueil, durant les heures d'ouverture. Nous y apporterons la plus grande attention, pour que vos vacances soient des plus agréables.

Protection de l'Environnement – Mesures sanitaires Covid-19

LE VILLAGE VACANCES LE LAGON DE LA PREE **** est très sensible à la protection de l'environnement, à la protection et à la sécurité sanitaire de ses clients en terme d'hygiène mais aussi pour lutter contre tout risque épidémique et met tout en œuvre pour une protection maximum avec affichage sur l'ensemble du site des mesures de protection, de prévention et gestes barrières à respecter, l'installation régulière de diffuseurs de gel hydroalcoolique devant l'entrée de chaque aire de jeux, bassins aquatiques, ERP et local poubelle et un respect des aérations maximum à respecter et du nettoyage des hébergements locatifs avec des produits spécifiques.

Toutes les infrastructures nécessitant des règles supplémentaires liées au décret régissant l'activité HPA du Village Vacances seront appliquées avec panneaux d'affichage pour informer notre clientèle.

Votre santé est notre priorité et nous ne dérogerons pas aux règles sanitaires si essentielles.

L'Équipe du Camping Le Village Vacances Le Lagon de la Prée ** vous souhaite un agréable Séjour.**

